

Trousse à outils à l'usage des parlementaires

Réduction des risques de catastrophes: un instrument pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement



Union interparlementaire



United Nations
International Strategy for Disaster Reduction

**Réduction des risques de
catastrophes : un instrument pour
la réalisation des objectifs du
Millénaire pour le développement**

“La réduction des risques de catastrophe et l’amélioration de la résilience aux catastrophes naturelles dans différents secteurs de développement peuvent avoir des effets multiplicateurs et accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire”.

Ban Ki-moon

Secrétaire général des Nations Unies

“Les séismes, inondations et autres catastrophes naturelles dévastatrices récurrentes entraînent des pertes en vies humaines et des conséquences sociales, économiques et environnementales à long terme. Les parlementaires doivent assumer leur part de responsabilité en veillant à ce que les plans de développement nationaux soient résilients face aux catastrophes. En qualité de représentants du peuple, ils ont pour mission de surveiller l’action du gouvernement et jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources nationales au profit de la reconstruction et du développement des zones sinistrées”.

Dr. Theo-Ben Gurirab

Président de l’Union interparlementaire

Avant-propos

Les parlementaires de part le monde jouent un rôle primordial dans l'effort historique entrepris en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir des cibles clairement définies et mesurables visant la réduction de la pauvreté d'ici 2015, convenues par les Chefs d'État et de gouvernement durant le Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies en septembre 2000. Aucun parlementaire ne voudrait voir les populations vulnérables éternellement prises au piège de l'extrême pauvreté par manque de ressources humaines et financières suffisantes affectées à la réduction des risques de catastrophes.

La protection du développement contre les risques de catastrophes naturelles est l'un des investissements les plus rentables en termes de réduction de la pauvreté qu'un pays puisse être amené à réaliser. Une fois de plus, les pauvres sont les principales victimes des inondations, des séismes et autres aléas naturels : ils y perdent la vie ou assistent, impuissants, à la destruction de leurs écoles, de leurs hôpitaux, de leurs habitations et de leurs moyens de subsistance. Pourtant, tous ces revers et ces reculs sur le front du développement pourraient être évités. Les investissements en matière de réduction des risques de catastrophes peuvent protéger largement la population et le trésor public contre de telles pertes.

Pour quelques cents de plus par dollar investi, il est possible de construire de nouvelles cliniques, capables de résister aux aléas naturels et de continuer à proposer des services de soins de santé à la population en cas de catastrophe, précisément lorsque les besoins sont les plus pressants. Il est également possible de construire de nouvelles conduites d'eau spécialement conçues pour survivre à la prochaine inondation, et empêcher ainsi le déclenchement d'épidémies de maladies transmises par l'eau au lendemain d'une catastrophe. Les moyens de subsistance peuvent aussi protégés contre la sécheresse et les inondations, de manière à ce que les enfants n'aient pas à abandonner l'école pour aider leur famille à survivre.

La trousse à outils à l'usage des parlementaires vise à assister les membres du parlement dans leur mission de surveillance des progrès accomplis et des investissements effectués, au niveau national, en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans leur pays, selon une approche axée sur la réduction des risques de catastrophes. Elle répertorie, objectif par objectif, la liste des priorités, des mesures et des interventions requises pour réduire ou éliminer les risques de catastrophes. Enfin, elle offre des exemples concrets de l'excellent travail réalisé en la matière par bon nombre de parlements de part le monde.

La réduction des risques de catastrophes est payante. Les parlementaires ont le pouvoir et le devoir d'ouvrir la voie à la protection des avancées enregistrées en matière du développement contre les catastrophes.

Margareta Wahlström

Représentante spéciale
du Secrétaire général pour la réduction
des risques de catastrophes

Anders B. Johnsson

Secrétaire général
de l'Union interparlementaire

Remerciements

La trousse à outils à l'usage des parlementaires est le fruit de la coopération entre l'Union interparlementaire (UIP) et la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR). Elle vise à aider les parlementaires à jouer un rôle actif dans la surveillance du développement de la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes, de manière à accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La Trousse à outils a été élaborée sous la direction de Feng Min Kan, conseillère spéciale de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophes pour la réduction des risques de catastrophes de l'UNISDR et coordonnée par Ana Cristina Angulo-Thorlund, chargée de programme à l'UNISDR. Nous souhaitons adresser nos sincères remerciements à M. Serguei Tchelnokov, responsable de programme au Secrétariat de l'UIP et à Madame la députée Saumura Tiouloung, vice-présidente de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce de l'UIP pour ses encouragements et son soutien appuyé.

La Trousse à outils a également bénéficié des conclusions issues de discussions approfondies qui se sont déroulées à l'occasion de la Conférence consultative des parlementaires d'Afrique de l'Ouest sur le thème : « Réduction des risques de catastrophes : un instrument pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement », organisée en juin 2010 à Dakar, au Sénégal, et à laquelle ont participé des membres des parlements du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Mali, du Togo et du Sénégal.

La production de la Trousse à outils a été financée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes.

Contents

Avant-propos	3
Remerciements	4
Introduction	7
OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	13
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	18
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	22
OMD 4, 5 and 6: Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans, améliorer la santé maternelle, et combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	26
OMD 7: Assurer un environnement durable	32
OMD 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	37
Références	41
Annexes	45

Introduction

Quelle est la différence entre un aléa naturel et une catastrophe naturelle ?

Il n’y a rien de tel que l’on puisse véritablement qualifier de catastrophe « naturelle ». Les aléas sont naturels et habituellement inévitables, tels que les cyclones, les inondations, les sécheresses et les tremblements de terre. Ce sont des « aléas » en ce sens qu’ils peuvent potentiellement nuire à la fois aux hommes, aux économies et à l’environnement si l’on ne s’y prépare pas de manière appropriée. Une « catastrophe » se produit lorsque d’un aléa résulte une dévastation qui laisse les communautés ou mêmes des nations entières désœuvrées, incapables de réagir à l’événement sans secours extérieur, comme ce fût le cas lors du dernier séisme qui a frappé Haïti. Cependant, **les catastrophes ne sont ni inévitables ni « naturelles ».**

Qu’est-ce que la réduction des risques de catastrophes ?

La réduction des risques de catastrophes est une approche globale, qui inclut toutes les mesures visant à réduire les risques de catastrophes. Ces actions peuvent être d’ordre politique, technique, social ou économique. La réduction des risques de catastrophes peut revêtir de multiples formes : directives en matière de politiques, lois, plans de préparation, projets agricoles, régime d’assurance ou même cours de natation. Cette approche doit inciter tous les membres de la société à réfléchir et travailler ensemble afin de veiller à ce que chacun, responsable gouvernemental ou citoyen ordinaire, puisse prendre les décisions appropriées pour réduire les risques et l’impact des catastrophes. De cette manière, une tempête ou une inondation ne pourront pas transformer le mauvais temps en une catastrophe en devenir.

Chacun a un rôle à jouer dans la réduction des risques de catastrophes.

À propos de cette trousse à outils

Cette Trousse à outils vise à présenter aux parlementaires les priorités de base et les mesures pratiques essentielles permettant d’adopter la réduction des risques de catastrophes comme un instrument en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle explique comment les catastrophes peuvent mettre un frein aux progrès accomplis sur le front des OMD et du développement et met en évidence la pertinence de la réduction des risques pour préserver les avancées acquises en matière de développement. Elle détaille également les interventions clés qui devraient être menées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes pour accélérer le processus de réalisation des OMD, et indique aux parlementaires les modalités de mise en œuvre des politiques et des changements concrets requis, à la fois au niveau national et local.

POURQUOI *la réduction des risques de catastrophes est-elle si importante pour le développement durable ?*

85 % des personnes exposées aux séismes, aux cyclones, aux inondations et aux sécheresses vivent dans des pays en développement. Le coût massif des catastrophes fait peser une menace considérable sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, spécialement le premier objectif qui cible la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015.

Les coûts directs des dégâts occasionnés par les catastrophes sont passés de 75,5 milliards de dollars des EU dans les années 1960 à près d'un billion de dollars durant les dix dernières années (Munich RE 2002, CRED 2009). Même des chiffres aussi démesurés ne peuvent pas traduire le lourd tribut payé à long terme par les hommes et les communautés touchées, en vies humaines, en moyens matériels de subsistance et en perspectives de développement futur.

Les catastrophes menacent la sécurité alimentaire des plus pauvres sur terre. **La réduction des risques de catastrophes est vitale pour garantir le plus essentiel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à savoir, le droit à l'alimentation.** Si aucune mesure n'est prise pour recourir à la réduction des risques de catastrophes afin d'induire une adaptation au changement climatique, de gérer de manière responsable la croissance et de mettre un terme à la dégradation environnementale, les catastrophes continueront de menacer les vies et les moyens de subsistance encore plus sévèrement qu'auparavant.

En résumé, la réduction des risques de catastrophes protège les investissements en matière de développement et aide les sociétés à accumuler de la richesse en dépit des aléas. Le Bangladesh, Cuba, le Vietnam et Madagascar ont réussi à réduire considérablement l'impact des aléas météorologiques, tels que les tempêtes tropicales et les inondations, grâce à des systèmes d'alerte précoce, une préparation aux catastrophes et d'autres mesures de réduction des risques (UNISDR 2009). La Chine a dépensé 3,15 milliards de dollars des EU pour la réduction de l'impact des inondations, ce qui lui a permis de prévenir des pertes estimées à 12 milliards de dollars des EU (DFID 2004.) La réduction des risques de catastrophes augmente la résilience de la communauté en matière de développement. Elle permet aux personnes les plus vulnérables d'augmenter leurs revenus, d'améliorer leur santé et de bénéficier d'une meilleure sécurité alimentaire en protégeant et en relevant leurs moyens de subsistance. Elle libère les ressources susceptibles d'être affectées au développement en réduisant les besoins et la dépendance à l'égard des secours et du relèvement.

Des investissements dans la réduction des risques de catastrophe peuvent s'avérer bénéfiques à long terme, avec notamment des progrès pour les OMD.

Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2010

QUE FAUT-IL FAIRE *pour rendre le développement résilient face aux catastrophes ?*

5 priorités

1. **Intégrer la réduction des risques de catastrophes dans la planification socioéconomique** et les programmes afin de sauvegarder les investissements en matière de développement. Ceci requiert le transfert de fonds, de technologie et de connaissances vers les communautés les plus vulnérables, par le biais d'une collaboration et de partenariats multipartites et multidisciplinaires à tous les niveaux.
2. **Adopter la réduction des risques de catastrophes comme une composante essentielle des stratégies et des programmes de réduction de la pauvreté** afin de protéger et d'enrichir les groupes défavorisés et pauvres en augmentant leur résilience aux catastrophes, tout en accordant une attention particulière aux minorités et aux communautés marginalisées.
3. **Transformer les écoles, les centres de soins et les infrastructures en eau et en assainissement en installations résilientes aux catastrophes** afin de protéger l'accès à l'éducation pour tous, la santé primaire et les soins d'urgence. Ceci contribue aussi à abaisser la mortalité infantile, à améliorer la santé maternelle et à préserver les efforts en vue d'éradiquer les grandes maladies telles que le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose.
4. **Habiliter les femmes en matière de réduction des risques de catastrophes** en vue d'accélérer la réalisation des OMD. Les gouvernements doivent garantir la participation active des femmes à l'élaboration des politiques et aux processus de prise de décision, notamment en ce qui concerne le développement communautaire, la gestion des ressources naturelles, la prévention des sécheresses, la gestion de l'eau et l'agriculture de subsistance.
5. **Réduire la croissance urbaine rapide et mal planifiée** afin de diminuer les risques de catastrophes. L'infrastructure et les constructions des villes doivent être conformes aux résultats d'évaluations appropriées des risques pour éviter que les progrès socioéconomiques rapides ne soient brusquement engloutis dans les catastrophes.

COMMENT *les parlementaires peuvent-ils mettre en œuvre le changement ?*

5 méthodes

- A. **Les parlementaires sont des dirigeants politiques** qui disposent d'un rôle unique de représentation, portant les préoccupations locales à l'attention des gouvernements nationaux, et menant des campagnes de sensibilisation sur les questions affectant la vie quotidienne et les moyens de subsistance des citoyens. Si les parlementaires encouragent la législation en faveur du développement de la résilience face aux catastrophes dans leur circonscription, tout le monde sera gagnant.

- B. **Les parlementaires sont de puissants scrutateurs des politiques gouvernementales**, qui ont le pouvoir d'influer sur les **politiques nationales et les dépenses publiques** du fait de leur rôle de surveillance du budget national et de leur appartenance aux commissions parlementaires liées aux différents secteurs du développement. De ce fait, ils sont à même de transformer la réduction des risques de catastrophes en un instrument au service du développement durable.
- C. **Les parlementaires sont des législateurs nationaux** qui jouissent du privilège unique de voter de nouvelles lois ou d'amender les lois existantes, créant ainsi et de façon crédible, un environnement favorable au développement et résilient face aux catastrophes, à la réduction de la pauvreté et aux OMD.
- D. **Les parlementaires sont des candidats naturels de campagne électorale**. Munis des informations et des connaissances adéquates en matière de réduction des risques de catastrophes, les parlementaires sont mieux à même de fournir des conseils judicieux et d'exploiter les réseaux d'experts actifs en matière de réduction des risques de catastrophes et de développement, afin d'améliorer les connaissances du gouvernement en termes de politiques, de procédures, de directives et de formation.
- E. **Les parlementaires sont des lobbyistes de haut niveau qui ont le pouvoir d'influer sur les chefs de gouvernement ainsi que les organisations internationales qui collaborent avec les parlementaires, afin de renforcer l'engagement politique** visant à faire de la réduction des risques de catastrophes une condition préalablement requise pour bénéficier de financements au titre du développement.

La 122ème Assemblée de l'Union interparlementaire

Exhorte les gouvernements à évaluer tous les équipements publics critiques, tels les écoles et les hôpitaux, pour faire en sorte qu'ils résistent bien aux séismes, inondations et tempêtes, et à faire de la réduction des risques un élément de la réduction de la pauvreté, et de l'ensemble de la planification et des programmes visant à réaliser les OMD et de ce fait à assurer durablement le bien-être des populations.

Résolution adoptée à l'unanimité par la 122ème Assemblée de l'UIP, à Bangkok, le 1er avril 2010

Bonnes pratiques

Sénégal: Un réseau de parlementaires concernés par la réduction des risques de catastrophes

Sous l'égide du président de l'Assemblée nationale, les parlementaires et sénateurs sénégalais ont volontairement établi leur propre Réseau des parlementaires sur la réduction des risques de catastrophes au Sénégal. Ils considèrent la réduction des risques de catastrophes comme un facteur crucial pour la réalisation du développement durable. Malgré un budget très limité, le réseau, qui regroupe 80 des 250 députés du pays, est en mesure de défendre efficacement cette cause, particulièrement en établissant des partenariats stratégiques. Le réseau exploite les compétences techniques de l'ensemble des parlementaires et surtout du premier d'entre eux, le président de l'Assemblée lui-même, farouche défenseur de cette cause. Le Réseau est ainsi parvenu à mener les actions suivantes :

- Construire des partenariats avec les ministères concernés au sein du gouvernement, collecter des informations pertinentes auprès des associations civiles locales et collaborer sur cette question avec les organismes internationaux, tels que le PNUD.
- Sensibiliser les membres du parlement et collaborer avec le PNUD et la Direction de la Protection civile au sein du Ministère de l'Intérieur, organiser un séminaire de formation à l'intention des parlementaires, centré sur leur rôle en tant que contrôleurs des politiques du gouvernement.
- Produire des films et des matériaux de sensibilisation sur l'importance de la Réduction des risques de catastrophes (RRC) et l'adaptation au changement climatique, en collaborant étroitement avec le Ministère de l'environnement et l'UICN.

Argentine: Leadership législatif local

Le Sénat de la province de Mendoza a montré l'exemple, en adoptant une loi sur la réduction des risques de catastrophes et en menant des actions de sensibilisation à cet égard par le biais de son engagement dans l'Union parlementaire du Mercosur (UPM) et la Plate-forme nationale de l'Argentine en faveur de la réduction des risques de catastrophes. Le Sénat, qui a ainsi intégré la gestion des risques dans la législation sur la planification de l'aménagement du territoire, est en passe de voter une loi sur la gestion des risques et des situations d'urgence. Il examine actuellement des projets de loi portant sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques au niveau local. D'autres législatures de province, telles que celle de la province de Neuquen ont emprunté le pas au Sénat de Mendoza et se sont engagés dans la même voie.

- Localement, le Sénat collabore avec les entreprises, les industries, la protection civile et le gouvernement local pour réduire la vulnérabilité des populations locales.
- Le séisme de 2010 au Chili, a incité les législateurs à travailler plus étroitement avec

les instituts scientifiques et les universités de la région, ce qui a permis de mettre à contribution plus de 300 scientifiques et professionnels locaux pour la préparation d'avant-projets de lois sur le secteur public.

- Le Sénat a également établi une coopération avec l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO), à la suite du séisme, afin d'étendre à la région la couverture du programme DIPECHO en faveur de la sécurité des hôpitaux.

Philippines: Champion régional et international de cette cause

Inspirés par l'exemple du Sénat philippin, grand défenseur de la cause de la réduction des risques de catastrophes, les assemblées constitutives des Philippines ont voté des lois et ratifié des accords internationaux favorables à la prise en compte systématique de la réduction des risques de catastrophes.

- Le « Climat Change Act » de 2009 a ainsi promulgué l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques du gouvernement, mettant en évidence les synergies entre la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique. Cette loi reconnaît que la réduction effective des risques de catastrophes est de nature à améliorer la capacité adaptative au changement climatique. Voté en octobre 2009, le Climat Change Act a été communiqué à l'Union interparlementaire pour servir de modèle législatif.
- Le Philippine Disaster Risk Reduction and Management Act de 2009 se distingue surtout par une exigence de prise en compte de la dimension liée au genre dans la réduction des risques de catastrophe.
- La ratification de l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence (AADMER), un accord régional juridiquement contraignant en matière de réduction des risques de catastrophes. L'accord AADMER est entré en vigueur en décembre 2009, avec la ratification des Philippines.

OMD 1 Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

POURQUOI *l'éradication de la pauvreté passe-t-elle par la réduction des risques de catastrophes ?*

Les pauvres souffrent le plus de l'impact des catastrophes et sont les plus exposés, aux pertes de vies et moyens de subsistance en cas d'inondations, de séismes ou de tempêtes. Les catastrophes naturelles et la pauvreté forment un cercle vicieux. Si un cyclone de la même magnitude venait à frapper simultanément le Japon et les Philippines, le nombre de morts qu'il provoquerait aux Philippines serait de 17 fois supérieur à celui des victimes potentielles au Japon. Pourtant, le taux de la population japonaise exposée aux risques de cyclones tropicaux est de 1,4 fois plus élevé que celui de la population aux Philippines. En effet, le risque de mortalité des populations exposées à ces aléas dans les pays à faible revenu est presque de 200 fois supérieur à celui des populations, de taille identique, vivant dans les pays de l'OCDE (UNISDR 2009).

Les catastrophes provoquent des pénuries de nourriture et détruisent les moyens de subsistance, déjà fort limités, dont les pauvres disposent. En 1998, au Honduras, l'ouragan Mitch a provoqué la perte des ressources productives à hauteur de 31 % dans les ménages les plus pauvres et seulement 8 % dans les ménages les plus aisés (Carter et al 2005.). L'extrême pauvreté oblige souvent les pauvres à vivre dans des zones exposées aux catastrophes. Dans le même temps, ces populations à risque n'ont aucune ressource pour réduire leur vulnérabilité en prévision de la prochaine catastrophe, ayant déjà beaucoup de difficultés à assurer leurs besoins quotidiens.

Une pratique régulière de la réduction des risques de catastrophes peut rompre ce cycle négatif et aider les pauvres à préserver leur sécurité alimentaire et à renforcer leur résilience face aux catastrophes. La réduction du coût des catastrophes épargne aussi le dégrèvement des finances publiques, encourage la croissance, la stabilité fiscale et la fourniture de services publics et permet d'affecter les fonds investis dans les secours d'urgence au titre du développement.

Les pauvres sont les plus durement touchés par les catastrophes, qui détruisent leurs sources de nourriture et de revenu

- Les pertes causées par le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010 sont estimées à 7,9 milliards de dollars des EU, soit à plus de 120 % du PIB national en 2009 (Haïti 2010).

- Le Malawi a perdu une moyenne de 1,7 % de son PIB annuel en raison de la perte des cultures occasionnées par les sécheresses et les inondations. À elles seules, les sécheresses ont entraîné une augmentation de la pauvreté au Malawi de 1,3 % (IFPRI, 2010).
- Les pertes directes provoquées par le passage du cyclone Nargis au Myanmar ont représenté 2,7 % du PIB national projeté pour 2008 : 600 000 hectares de terres agricoles inondées, 50 % des bêtes de trait tuées, les bateaux de pêche détruits, les réserves de nourriture et les outils agricoles charriés par les eaux (GoUM-ASEAN-UN 2008).
- La FAO prévoit que la récurrence des sécheresses, des tempêtes et des inondations devrait augmenter l'insécurité alimentaire, particulièrement en Afrique australe et en Asie du Sud. Le GIEC met en garde contre le risque de survenue d'une crise alimentaire mondiale provoquée par le changement climatique (FAO, 2008).
- La pauvreté rurale due à la sécheresse rampante et au retard de développement dans les régions rurales les plus vulnérables de l'Afrique est susceptible d'entraîner une croissance non viable de la population urbaine ainsi qu'une augmentation du travail dans le secteur informel, sans garantie de sécurité (UNISDR, 2008a).
- En 2004, l'ouragan Ivan a détruit 90 % de l'infrastructure de la Grenade, provoquant des dégâts économiques représentant 200 % du PIB national (OECS 2004, ECLAC 2006).
- 94 % des victimes tuées par les catastrophes entre 1975 et 2000 étaient des personnes à revenu faible ou moyen. Les plus pauvres ont représenté 68 % des personnes tuées par les catastrophes (UNISDR, 2008a).

Les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophes favorables à la réduction de la pauvreté

Les agriculteurs au Malawi ont réussi à atténuer les sécheresses, diversifier leurs sources de revenu, améliorer la sécurité alimentaire et diminuer la pauvreté en protégeant les sources d'eau et en plantant des cultures résistantes aux sécheresses grâce à l'appui de Tearfund, de la DFID, du Christian Aid et d'autres organismes. German Agro Action a collaboré avec les communautés au Kenya pour éviter les sécheresses grâce au recours à des méthodes innovantes de collecte d'eau. Pour en savoir plus sur les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophes et de réduction de la pauvreté, portant essentiellement sur les sécheresses, la gestion de l'eau et des inondations, voir *Linking Disaster Risk Reduction and Poverty Reduction: Good Practices and Lessons Learned* (UNISDR, 2008a, www.unisdr.org/publications).

QUE FAUT-IL FAIRE ?

5 priorités

1. **Appliquer la réduction des risques de catastrophes à l'adaptation au changement climatique** et au développement pour protéger les moyens de subsistance et les sources d'alimentation des ménages et des communautés pauvres.
2. **Appuyer les agriculteurs pour intégrer l'évaluation des risques de sécheresse et d'inondation dans la planification de l'agriculture et de l'aménagement du territoire** afin d'améliorer la résistance des cultures aux sécheresses et aux inondations par l'adoption de pratiques culturales et de souches de culture plus adaptées, la diversification des revenus et des ressources, et la gestion des ressources en eau.
3. **Améliorer l'accès des agriculteurs aux assurances et à des termes de crédit équitables afin de leur permettre de protéger leurs moyens de subsistance contre les risques de catastrophes**, notamment en leur accordant des taux d'intérêts subventionnés pour l'investissement dans la préservation de l'eau et des sols, en élargissant l'accès au régime de micro-assurance et à l'assurance sociale pour leur assurer des garanties en cas de survenue d'aléas susceptibles de détruire leurs cultures et leurs sources de revenus, et en octroyant les mêmes droits aux hommes et aux femmes en ce qui concerne l'accès à la terre et à la propriété de sorte que les femmes puissent avoir un meilleur contrôle de leur propre production agricole et des revenus de leur ménage.
4. **Adopter des méthodes d'agriculture durable, soucieuse de l'environnement grâce à une gestion saine des ressources naturelles.** Ceci requiert de veiller à orienter la recherche en matière de production alimentaire sur la résistance à la sécheresse, l'adaptabilité au changement climatique, et la gestion durable des sols et des ressources en eau.
5. **Appuyer les activités génératrices de revenus pour les pauvres vivant en milieu urbain afin de leur offrir l'opportunité de gagner des revenus plus résilients aux catastrophes.**

COMMENT *les parlementaires peuvent-ils mettre en œuvre le changement ?*

5 méthodes

- A. **Se faire le porte-parole des préoccupations locales**
Créer, au sein du parlement national, une plate-forme consacrée à la réduction des risques de catastrophes pour l'élimination de la pauvreté et la faim, en accordant une importance spéciale aux régions vulnérables à la sécheresse, aux inondations et aux tempêtes.

B. Influencer sur les dépenses publiques, les lois et les politiques nationales

Agir au sein des commissions parlementaires sur l'agriculture, les changements climatiques et l'environnement, ou sur l'aide étrangère et le développement, pour répondre aux préoccupations relatives aux risques de catastrophes et à l'impact du changement climatique, en se focalisant sur la réduction des risques de sécheresse et d'inondation, sur le financement national au titre de l'assurance contre les risques de catastrophes et sur de l'investissement dans les systèmes d'alerte précoce. La collaboration intersectorielle peut être très efficace notamment lorsqu'elle est menée en étroite coopération avec les plates-formes nationales ou les comités nationaux pour la réduction des risques de catastrophes.

C. Devenir un observateur et un conseiller avisé

Rejoindre le réseau des parlementaires pour la réduction des risques de catastrophes et développer ses connaissances en matière de priorités locales et régionales afin de plaider en faveur de directives d'évaluation de projets et de programmes sensibles aux risques et jouer un rôle actif dans la surveillance des programmes nationaux sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la gestion des risques de sécheresse.

D. Influencer sur les bailleurs de fonds internationaux

Intégrer les méthodes de réduction des risques de catastrophes dans la réduction de la pauvreté et le développement au sein des communautés, et encourager les bonnes pratiques pour garantir l'aide au développement international au profit de la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire résilientes face aux catastrophes. Il existe un champ d'application d'une portée considérable à cet égard dans les points d'entrée au niveau des pays, comme par exemple, lorsqu'il s'agit de travailler avec les donateurs et les Équipes de pays des Nations Unies sur les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les Plan-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les Programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (NAPA).

E. Accroître la sensibilisation

Renforcer la sensibilisation de la population locale à l'égard des risques de catastrophes et de l'impact des changements climatiques par le biais des émissions radiodiffusées, des réunions locales, des journaux de la presse écrite et des partenariats avec les organisations communautaires et les ONG. Intégrer les questions liées à la réduction des risques de catastrophes dans les plates-formes établies en faveur de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de la lutte contre l'impact du changement climatique et du développement, telles que la Conférence des parties sur le changement climatique, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les sommets des Chefs d'État et de gouvernement africains, les réseaux parlementaires et l'Assemblée générale des Nations Unies.

La 122ème Assemblée de l'Union interparlementaire

Exhorte aussi les parlements à susciter une volonté politique forte et à allouer les crédits budgétaires nécessaires pour élaborer un cadre juridique national propre à assurer une synergie entre la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques, de même qu'entre la réduction des risques, la réduction de la pauvreté et le développement socio-économique, afin de protéger au mieux les intérêts de ceux qui sont vulnérables aux catastrophes géologiques ou climatiques.

Résolution adoptée à l'unanimité par la 122ème Assemblée de l'UIP, à Bangkok, le 1er avril 2010

OMD 2 Assurer l'éducation primaire pour tous

POURQUOI *l'éducation pour tous exige-t-elle la réduction des risques de catastrophes ?*

L'objectif de scolariser tous les enfants d'ici 2015 représente « la plus grosse opération en matière de développement que le monde ait jamais connu » (Banque mondiale et al, 2009). Cependant, l'édification de normes pour les écoles ne permet pas d'établir un niveau de protection acceptable pour les enfants. Près d'un milliard d'enfants âgées de 0 à 14 ans vivent dans des zones présentant des risques sismiques élevés ou très élevés. Si l'éducation primaire pour tous devait se réaliser dans les 20 pays les plus vulnérables aux séismes, 34 millions d'enfants supplémentaires seraient exposés à ces risques, à moins de construire des salles de classe résistantes aux aléas (UNISDR, 2006).

Un trop grand nombre d'écoles exposées

- Le tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010 a tué près de 1 300 enseignants et 38 000 écoliers, et détruit ou endommagé plus de 4 000 bâtiments scolaires (UNICEF 2010).
- Le séisme qui a secoué Wenchuan, dans la province chinoise du Sichuan, en 2008, a provoqué la mort de plus de 10 000 écoliers, dans leur salle de classe. On estime à 7 000 le nombre de salles de classe détruites (Miyamoto 2008).
- Le cyclone Sidr au Bangladesh a détruit, en 2007, 496 salles de classe et endommagé 2 110 autres. En 2006, le typhon Dorian a infligé 20 millions de dollars des EU de dégâts aux écoles aux Philippines, dont 90 à 100 % des bâtiments scolaires dans trois villes et 50 à 60 % des bâtiments scolaires dans deux autres villes (Banque mondiale et al, 2009).
- Le tremblement de terre au Cachemire, en 2005, a fait 17 000 morts et 50 000 blessés dans les écoles au Pakistan, touchant plus de 300 000 enfants dont un certain nombre devenus handicapés. En outre, 10 000 bâtiments scolaires ont été anéantis ; et dans certains districts, 80 % des écoles ont été détruites (Banque mondiale/GFDRR et al, 2009).

Le coût de la réalisation de l'éducation primaire pour tous est certes élevé, mais l'effondrement massif, lors de la survenue de catastrophes, des écoles qui ne répondent pas aux normes de sécurité élèvent la facture. Deux tiers des coûts annuels de financement, qui s'élèvent à 6 milliards de dollars des EU, consentis par la Banque mondiale pour la construction d'écoles au titre de son programme AII/MDG2 sont affectés « au remplacement de salles de classe qui s'écroulent, littéralement » en raison du manque de maintenance et de la mauvaise qualité des constructions (Banque mondiale et al, 2009).

La pauvreté oblige les enfants, filles et garçons, à désertir les classes pour aller travailler, chez eux, dans les champs, dans les rues et même dans les usines. Les catastrophes aggravent le déni d'éducation, spécialement parmi les populations les plus pauvres touchées par la sécheresse et les inondations. Les catastrophes perturbent également l'éducation des enfants en raison du déplacement en masse des familles et des communautés vers des régions où les écoles et les établissements scolaires ne sont pas disponibles. Dans certains cas, les écoles disponibles font même office d'abris temporaires durant les tempêtes tropicales, et ne servent plus, par conséquent, à dispenser l'enseignement. Les catastrophes posent une sérieuse menace à la réalisation de l'éducation primaire pour tous dans la plupart des pays exposés aux risques de catastrophes.

**Les écoles inondées affectent l'éducation des enfants.
Les sécheresses répétées entraînent souvent le déplacement
des communautés vers des zones dépourvues d'infrastructures scolaires.**

*Plan d'action des parlementaires pour la promotion de programmes de résilience aux catastrophes participant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement,
adopté par la
Conférence consultative des parlementaires d'Afrique de l'Ouest, Dakar, 2 juin 2010*

QUE FAUT-IL FAIRE ?

5 priorités

1. **Sécuriser les écoles contre les risques de catastrophes** en garantissant que tous les nouveaux établissements soient résistants aux aléas et que les écoles existantes fassent l'objet d'une évaluation des risques dans le cadre d'une enquête menée à l'échelle du pays et soient mises en conformité avec les normes de sécurité, selon les besoins. Éradiquer la corruption dans le secteur public et privé du bâtiment, en utilisant la protection des écoles comme un point de ralliement pour faire appliquer la réglementation en vigueur dans le secteur du bâtiment au plus haut niveau. Il est tout aussi important de former les constructeurs locaux et de leur fournir des mesures d'encouragement pour les inciter à tenir compte des normes résistantes aux aléas.
2. **Enseigner la réduction des risques de catastrophes** dans toutes les écoles primaires dans le cadre du programme scolaire, de sorte à apprendre aux écoliers et à leurs enseignants à se protéger des aléas naturels en sachant exactement quel comportement à adopter dans ces cas-là. Qui plus est, les enfants peuvent être les premiers à éduquer leur famille et leur communauté sur les risques de catastrophes auxquels ils sont en permanence confrontés.

3. **Veiller à ce que les écoles dans les zones à risque élaborent et mettent en œuvre des plans de préparation et d'urgence**, de manière à garantir la survie des élèves en cas de catastrophe. Ceci peut être initié par la mise en œuvre des normes minimales pour l'éducation en situations d'urgence, de crise chronique et de début de reconstruction du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE).
4. **Améliorer la résilience des enfants les plus pauvres et les plus vulnérables**, et mobiliser les ressources pour réduire leur vulnérabilité physique à l'égard de l'impact des catastrophes. Les programmes d'éducation pour le développement devraient cibler le nombre très élevé d'enfants qui travaillent, vivent dans les rues, livrés à eux-mêmes, assumant le rôle de chef de famille ou encore sont inscrits à l'école mais n'y vont pas régulièrement.
5. **Poursuivre les stratégies et les programmes de réduction de la pauvreté résilients face aux catastrophes**. De cette manière, les parents peuvent envoyer leurs enfants à l'école plutôt que de les mettre au travail durant la période de relèvement après catastrophe. L'investissement dans la réduction des risques de catastrophes peut augmenter les revenus et protéger la sécurité alimentaire dans les communautés les plus pauvres exposées aux risques de catastrophes (pour les modalités d'une telle mesure, voir l'OMD 1).

Les bonnes pratiques en matière de sécurité à l'école

Les gouvernements, les écoles et les ONG autour du monde intègrent désormais la réduction des risques de catastrophes dans leurs programmes scolaires, en envoyant des « ambassadeurs de risque » pour dresser la cartographie des risques et éduquer les communautés, former les enseignants à la préparation des écoles et élaborer des directives en matière de construction d'écoles et de mise en conformité avec les normes de sécurité. Pour en savoir plus sur ces bonnes pratiques, voir *Towards a Culture of Prevention: disaster risk reduction begins at school - good practices and lessons learned* (UNISDR, 2006).

COMMENT *les parlementaires peuvent-ils mettre en œuvre le changement ?*

5 méthodes

- A. **Se faire le porte-parole des préoccupations locales**
Inscrire la question de la sécurité des écoles au titre des débats dans les parlements nationaux afin de garantir l'allocation annuelle de ressources financières pour rendre les écoles plus résistantes aux catastrophes. Les débats peuvent être étayés par des histoires vécues, rapportées par les parlementaires sur les expériences malheureuses de leurs électeurs de circonscription, causées par la non-conformité des écoles aux normes de sécurité.
- B. **Influer sur les dépenses publiques, les lois et les politiques nationales**
Modifier la législation existante ou introduire de nouvelles lois visant à garantir que toutes les nouvelles écoles soient construites selon les normes de protection contre

les aléas et que les établissements scolaires existants soient évalués, et si nécessaire, mis en conformité avec les normes de sécurité. Les Commissions parlementaires sur l'aide étrangère et le développement devraient veiller à ce que le financement alloué à la construction d'écoles inclue des programmes de mise en conformité des constructions locales aux normes résistantes aux aléas de manière durable. La Commission parlementaire sur l'éducation devrait inciter le gouvernement à mettre en place une politique nationale sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes de l'éducation nationale, à partir de l'enseignement primaire et au-delà. La prise en compte des connaissances en matière de réduction des risques de catastrophes à l'échelle du système éducatif est une solution à long terme pour développer la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes et au changement climatique.

C. Devenir un observateur et un conseiller avisé

Se familiariser avec les priorités locales et nationales relatives aux normes de sécurité appliquées aux établissements scolaires et à l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes scolaires, en partenariat avec les experts et les spécialistes tels que le Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE). Les réunions consultatives et les ateliers thématiques se sont avérés être particulièrement efficace pour inculquer aux parlementaires les connaissances et les informations qui leur sont indispensables pour assurer leur rôle actif dans la surveillance des programmes nationaux dévolus à la construction d'écoles et l'appui à la recherche et l'innovation visant à réaliser les travaux de construction et de mise aux normes les plus rentables.

D. Influencer sur les bailleurs de fonds internationaux

Introduire les méthodes et les techniques de réduction des risques de catastrophes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes scolaires, et garantir la construction de nouvelles écoles résistantes aux aléas et la mise en conformité des établissements existants ne répondant pas aux exigences des normes de sécurité en la matière. Il convient, en particulier, de lier l'extension du financement dans le secteur de l'éducation à l'assurance de conformité de l'infrastructure des écoles aux normes résistantes aux aléas.

Travailler en étroite collaboration avec les organisations communautaires et les organisations non gouvernementales, avec l'appui des institutions des Nations Unies basées dans les pays et les bailleurs de fonds, de sorte que ces initiatives puissent également bénéficier de l'aide internationale au développement pour la réalisation des cibles universelles liées à l'éducation primaire.

E. Accroître la sensibilisation

Au niveau local, dénoncer la corruption générée par les constructions de mauvaise qualité ayant pour incidences des pertes en vies humaines. Apporter des témoignages locaux devant les médias nationaux et internationaux et souligner les dangers auxquels les enfants sont exposés dans les établissements scolaires vulnérables aux catastrophes. En haut lieu, intégrer les questions liées à la réduction des risques de catastrophes dans les plates-formes thématiques établies, visant l'éducation pour tous, telles que le Groupe de haut niveau sur l'EPT de l'UNESCO.

OMD 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

POURQUOI *l'égalité entre les genres passe-t-elle par la réduction des risques de catastrophes ?*

Les catastrophes ne touchent pas les femmes et les hommes de la même manière. Les catastrophes entraînent un recul au niveau des progrès éventuels que les femmes ont accomplis en matière de parité avec les hommes, car elles en souffrent généralement plus que leurs congénères hommes. L'inégalité d'accès à la propriété, à l'éducation, au savoir et à la prise de décision politique prive les femmes des ressources et des capacités susceptibles de leur permettre de se protéger elles-mêmes et de protéger leurs enfants et leurs biens lors de la survenue d'une catastrophe. La planification nationale des secours d'urgence et du relèvement en cas de catastrophe ne tient pas systématiquement compte de la vulnérabilité et des risques en fonction des genres, même si la responsabilité de la gestion des ressources du ménage incombe principalement aux femmes dans les pays en développement. L'impact négatif exercé par la pauvreté et les catastrophes sur l'éducation est plus important chez les filles que chez les garçons. Les catastrophes telles que la sécheresse forcent souvent les familles pauvres et défavorisées à retirer les filles de l'école afin qu'elles travaillent pour aider à subvenir aux besoins du ménage (UNISDR et al, 2009).

Dans les communautés les plus vulnérables, les femmes sont stratégiquement mieux placées pour mener le développement durable par le biais de la réduction des risques de catastrophes, étant en grande partie les seules responsables de l'approvisionnement en nourriture, en eau et en énergie dans différents endroits de par le monde, et considérées comme les gestionnaires avisées des ressources naturelles et les gardiennes du savoir environnemental. Les revenus des femmes, les sources de l'aide alimentaire d'urgence, les possessions et les économies sont souvent l'ultime recours dans les communautés en lutte lorsque les revenus des hommes dans le secteur de l'économie formel ont été perturbés par les catastrophes.

L'autonomisation des femmes dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes consolide les investissements au titre de l'égalité entre les genres en matière de développement, à la fois au niveau national et local. Le renforcement des connaissances et des capacités des femmes en termes de développement de la résilience face aux catastrophes au sein de la communauté ne réduit pas seulement le repli en matière de développement mais contribue aussi à accélérer le processus de développement, spécialement dans les domaines liés à l'agriculture, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des ressources en eau et la sécurité alimentaire de la communauté. (UNISDR et al, 2009).

Les femmes en Afrique de l'Ouest jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire des familles. Les catastrophes augmentent leurs stress et leurs charges de travail, les privant de temps pour s'occuper de leurs familles et surtout de leurs filles qui seront finalement amenées à quitter l'école pour s'adonner aux travaux ménagers.

Plan d'action des parlementaires pour la promotion de programmes de résilience aux catastrophes participant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, adopté par la Conférence consultative des parlementaires d'Afrique de l'Ouest, Dakar, 2 juin 2010

QUE FAUT-IL FAIRE ?

5 priorités

1. **Prendre en compte la réduction des risques de catastrophes dans les activités de développement axées sur les femmes.** Les initiatives, les politiques et les lois favorables au développement des femmes devraient tenir compte de la réduction des risques de catastrophes, spécialement dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles, de la réduction de la pauvreté, de l'éducation et du leadership.
2. **Intégrer les besoins et les préoccupations des femmes dans un agenda de développement communautaire élargi aux zones qui sont vulnérables aux catastrophes. Les gouvernements devraient accentuer leurs efforts** pour promouvoir la participation et le leadership des femmes dans la réduction des risques de catastrophes et l'inclusion des perspectives et des connaissances des femmes et des filles dans l'évaluation des risques de catastrophes, la planification et la préparation liées à la gestion des catastrophes.
3. **Intégrer la notion de genre dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophes.** Il est nécessaire de déployer des efforts supplémentaires pour renforcer la résilience des femmes vulnérables confrontées aux catastrophes, d'exploiter les capacités des femmes et d'encourager leur participation aux politiques et au processus de prise de décision visant à développer la résilience nationale face aux catastrophes et au changement climatique.
4. **Veiller à ce que les familles vulnérables exposées aux catastrophes puissent disposer des moyens nécessaires pour assurer l'éducation de leurs filles.** Dans les communautés rurales exposées à la sécheresse et aux méfaits du changement climatique, les efforts devraient être portés sur les mesures visant à diversifier les revenus, développer la résistance à la sécheresse, la micro-agriculture et la micro-assurance, de

sorte que les hommes et les femmes pauvres puissent continuer à accorder la priorité à l'éducation de leurs filles (pour les modalités de telles mesures, voir l'OMD 1 et l'OMD2).

5. **Promouvoir la participation et le leadership des filles en matière d'éducation liée aux risques de catastrophes par le biais de projets scolaires d'apprentissage et de développement mis en œuvre au niveau communautaire.** Ceci devrait faire partie d'un programme national (pour les modalités d'une telle mesure, voir l'OMD2).

Les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophes favorables à l'égalité entre les genres

Les femmes chef de famille en Jamaïque apprennent désormais la cartographie des risques et les techniques de construction pour protéger leurs habitations des ouragans (CRDC). En Inde, des groupes d'entraide, constitués de femmes, apprennent aux enfants à nager et orchestrent la préparation aux catastrophes dans les communautés (Caritas India). Un grand nombre d'études de cas sur le leadership et la participation des femmes dans la réduction des risques de catastrophes en faveur du développement sont présentés dans 'Gender perspective: working together for disaster risk reduction' (UNISDR, 2007) et 'Gender perspectives: integrating disaster risk reduction into climate change adaptation' (UNISDR, 2008, www.unisdr.org/publications).

COMMENT *les parlementaires peuvent-ils mettre en œuvre le changement ?*

5 méthodes

A. **Se faire le porte-parole des préoccupations locales**

Tirer profit de l'expérience des femmes locales. Ceci implique une meilleure compréhension de leurs vulnérabilités, leurs atouts, leurs connaissances et leurs perspectives grâce à la discussion et la collecte de bonnes pratiques, en coopération avec les organisations communautaires. Des mesures officielles doivent être prises pour évaluer les contributions des femmes dans le développement de la résilience face aux catastrophes et promouvoir leur mise en œuvre.

B. **Influer sur les dépenses publiques, les lois et les politiques nationales**

Mettre en place, par la voie législative, des mesures favorables à l'intégration de la réduction des risques de catastrophes prenant en compte la dimension de genre dans les dépenses en matière de développement et l'effort existant de réduction des risques de catastrophes. Les politiques et la législation nationales devraient viser l'habilitation du leadership des femmes dans la réduction des risques de catastrophes et le développement communautaire ainsi que la participation des filles à l'éducation en matière de réduction des risques de catastrophes, avec le support actif des commissions parlementaires pour les secteurs du développement, et les ministères chargés des questions liées à l'éducation et au genre, conformément aux accords internationaux, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

femmes (CEDAW), la Déclaration de Beijing et les lois et politiques nationales en vigueur relatives aux droits de l'homme.

C. Devenir un observateur et un conseiller avisé

Rejoindre les réseaux d'experts, tels que le Réseau genre et catastrophe, pour participer au partage des expériences, bénéficier de l'acquisition des connaissances et conclure des partenariats en vue d'organiser des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires du gouvernement et des parlementaires.

Pour commencer, il est tout d'abord utile de recourir aux directives d'orientation et de pratique conjointement publiées par le PNUD, l'UICN et l'UNISDR en 2009, portant sur l'intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes. Il s'agit d'un texte de référence facile à mettre en œuvre pour la prise en compte systématique des perspectives liées à la notion de genre dans l'élaboration de modules de formation et de programmes axés sur la réduction des risques de catastrophes.

D. Influencer sur les bailleurs de fonds internationaux

Appuyer le financement, la programmation et la surveillance de cet OMD en liaison avec les indicateurs relatifs à l'impact des catastrophes selon le genre. Exploiter les questions liées à la réduction des risques de catastrophes relevant de cet OMD dans les négociations sur le financement de l'assistance au développement international affectée à la réduction de la pauvreté et à l'éducation résilientes aux catastrophes.

E. Accroître la sensibilisation

Accorder une large diffusion aux rôles et aux responsabilités dévolues aux femmes ainsi qu'à leur potentiel prometteur en matière de développement communautaire résilient aux catastrophes et mener campagne par le biais des médias locaux, nationaux et même internationaux, pour lutter contre l'injustice et la pauvreté fondées sur le genre et l'absence de prise en compte des préoccupations liées à la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes. Le partenariat avec les organisations axées sur les questions de genre, de catastrophes et de développement serait fort utile à cet égard. Dans la mesure du possible, il convient d'intégrer les questions liées à la réduction des risques de catastrophes dans les forums de haut niveau bien établis sur le plan national et international, qui traitent déjà de l'inégalité des genres en matière de développement, y compris de réduction des catastrophes, tels que le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

OMD 4, 5 & 6

Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans, améliorer la santé maternelle, et combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

POURQUOI *l'amélioration de la santé de la mère et l'enfant ainsi que l'éradication des pandémies majeures passent-elles par la réduction des risques de catastrophes ?*

Il est nécessaire de procéder à la réduction d'un ensemble de risques liés aux catastrophes avant de pouvoir réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle et lutter contre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies. Les maladies principalement incriminées dans la mortalité des enfants sont attribuées à la malnutrition, au manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et à l'insuffisance des interventions médicales (Bryce et al, 2005), alors que la condition essentielle préalablement requise pour l'amélioration de la santé maternelle et la réduction de la mortalité infantile est l'accès aux soins de santé prodigués par des professionnels (UNDESA, 2008). La lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies majeures dépend aussi de l'accès à l'eau propre, à l'assainissement, aux systèmes de santé publique et à l'éducation en matière de santé reproductive.

L'infrastructure de la santé menacée

L'hôpital le plus onéreux à gérer est celui qui échoue dans sa mission. La destruction et les dégâts infligés aux établissements sanitaires, à leurs équipements et leur infrastructure représentent en soi une perte considérable au niveau de l'investissement en matière de développement.

Le coût des pertes du secteur de la santé à la suite du tremblement de terre au Cachemire, au Pakistan, en 2005 a représenté l'équivalent de 60 % du budget national alloué à la santé à l'échelle de tout le pays (UNISDR et al, 2008). En 2009, le typhon Pepeng a endommagé 30 hôpitaux et 100 centres de santé aux Philippines (UNISDR 2008). Les hôpitaux, les centres de santé primaires et d'autres installations sanitaires sont essentiels pour assurer le relèvement durable à la suite des catastrophes, et réaliser les objectifs de développement liés à la santé.

Les équipements et l'approvisionnement en médicaments sont généralement les postes les plus indispensables dans une installation sanitaire. De ce fait, leur destruction, même si les bâtiments les abritant n'ont pas été démolis, peut mettre un terme aux efforts de lutte contre des maladies tels que les programmes de vaccination contre la pneumonie infantile.

Les catastrophes liées au changement climatique affectent non seulement les hôpitaux, les installations sanitaires, les centres médicaux stratégiques mais aussi augmentent les risques de maladies telles que le paludisme et le choléra.

Plan d'action des parlementaires pour la promotion de programmes de résilience aux catastrophes participant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, adopté par la Conférence consultative des parlementaires d'Afrique de l'Ouest, Dakar, 2 juin 2010

Les travailleurs qualifiés du secteur de la santé publique et de la santé maternelle menacés

Les professionnels qualifiés de la santé, notamment ceux qui sont impliqués dans les activités de proximité, jouent un rôle primordial dans la baisse des chiffres de la mortalité maternelle et l'amélioration de la santé maternelle et reproductive. Cependant, la vie des travailleurs de la santé est mise en péril par le développement d'infrastructures sanitaires non conformes aux normes de résistance contre les aléas. Bien souvent, les cliniques de soins de santé primaires et la communauté des travailleurs sanitaires qui assurent l'essentiel des soins de santé prodigués aux enfants et aux mères sont moins bien protégées que les hôpitaux.

Le Tsunami de l'Océan indien de 2004 a endommagé 61 % des installations sanitaires dans le nord de la province d'Aceh, tuant près de 7 % des travailleurs sanitaires. Près de 30 % des sages-femmes de la région ont ainsi été tuées ou privées de leur capacité à assurer les soins, ce qui a provoqué une crise sanitaire majeure dans cette région où 80 à 90 % des soins maternels et néonataux sont fournis par les sages-femmes. Le relèvement du système de santé maternelle a nécessité un investissement très important (IBI/JHPIEGO, 2005).

L'eau et l'assainissement menacés

Les systèmes d'eau et d'assainissement existants seront menacés de destruction s'ils ne sont pas construits selon les normes de résistance aux aléas. L'extension d'une infrastructure d'eau et d'assainissement non conforme aux normes peut empêcher les communautés et les pays concernés de réaliser les OMD, car la non-conformité aux normes de résilience face aux catastrophes entraîne des risques d'endommagement ou de destruction de telles infrastructures en cas de catastrophe. Les systèmes de santé qui sont sollicités en

cas de catastrophe dépendent largement sur ces infrastructures vitales. De ce fait, un nombre plus important de personnes seront amenées à pâtir des conséquences de l'absence d'eau potable et d'assainissement que celles qui ont été initialement touchées par l'aléa.

- Le nombre de sinistrés ayant eu besoin d'un abri après le séisme au Cachemire en 2005 représentait environ 700 000 personnes, alors que les dégâts causés à l'infrastructure de l'eau et de l'assainissement ont nécessité l'approvisionnement en eau potable et en assainissement à près de 1,7 million de personnes. (WHO/PAHO et al, 2006).
- Après le passage de l'ouragan Mitch, en 1998, la surcharge des services d'assainissement et la disponibilité limitée des ressources en eau ont été les principales causes d'apparition des premiers cas de maladies gastro-intestinales (WHO/PAHO et al, 2006). En effet, dans nombre de pays en développement, les épidémies de maladies transmises par l'eau se déclarent souvent à la suite des inondations et des tempêtes.

Nutrition et sécurité alimentaire menacées

Les femmes, les enfants et les pauvres sont plus susceptibles que le reste de la population d'être exposés aux risques de malnutrition et de maladies, en raison de l'impact grandissant des sécheresses, des inondations et des tempêtes sur l'insécurité alimentaire, notamment en Afrique australe et en Asie du Sud. La dénutrition est une cause sous-jacente à 53 % de l'ensemble des décès des enfants de moins de cinq ans (Bryce et al, 2005).

Les femmes sont plus exposées que les hommes à la malnutrition et la pauvreté, elles sont également moins mobiles et moins bien préparées aux risques associés aux aléas naturels et restent, par conséquent, plus susceptibles de souffrir voire de mourir en cas de catastrophe que leurs congénères masculins. Les femmes enceintes et les enfants en bas âge sont les éléments les moins mobiles et les plus vulnérables au sein d'un groupe. En général, les femmes enceintes et les jeunes enfants sont extrêmement vulnérables aux impacts d'aléas en tous genres.

Rentabilité de la protection des installations sanitaires

Pour la grande majorité des installations sanitaires neuves, l'intégration d'une protection complète contre les diverses catastrophes, allant des séismes aux événements météorologiques, dans la conception même du projet, en amont, occasionne une augmentation de 4 % seulement du coût total estimé (WHO/PAHO 2003).

La mise en conformité des éléments non structurels au niveau des équipements sanitaires représente, dans la plupart des cas, près de 1 % du coût total du projet alors que de tels aménagements assurent parfois la protection de 90 % de la valeur d'un hôpital (UNISDR et al, 2008, WHO & NSET, Kathmandu, April 2004).

QUE FAUT-IL FAIRE ?

5 priorités

1. **Tous les nouveaux hôpitaux et les installations sanitaires neuves doivent être résistants aux aléas et les établissements sanitaires existants évalués et mis en conformité avec les normes de sécurité, si nécessaire. Les gouvernements ont intérêt** à utiliser les hôpitaux comme un point de ralliement pour éradiquer la corruption dans le secteur public et privé du bâtiment et faire appliquer la réglementation en vigueur dans le secteur du bâtiment au plus haut niveau. Les petites cliniques de soins de santé primaires doivent être spécifiquement incluses au titre de ces normes. Par ailleurs, il convient de former les constructeurs locaux et de leur offrir des mesures d'encouragement pour les inciter à tenir compte des normes résistantes aux aléas, comprenant la mise en conformité des installations sanitaires de mauvaise qualité, l'évaluation des risques et la promulgation de lois relatives à la résilience des constructions face aux aléas.
2. **Former et préparer les travailleurs dans les centres de santé et les hôpitaux à l'éventualité de survenue de catastrophes.** Dans nombre de communautés, une forte proportion des professionnels des soins maternels et des spécialistes de la santé reproductive n'exercent pas dans des cliniques et ont très peu de capacités à réduire les risques de catastrophes, à protéger leurs équipements et à se préparer à l'éventualité de survenue d'une catastrophe.
3. **Assurer une fourniture en eau potable résistante aux aléas.** Les pays devraient tous construire de nouvelles infrastructures d'eau et d'assainissement résistantes aux aléas et évaluer l'infrastructure existante afin de la mettre en conformité avec les normes de sécurité. Cette action devrait être appuyée par des plans d'urgence et de préparation aux catastrophes, à l'échelle du secteur, prêts à être déclenchés à tout moment. L'intégration de la réduction des risques de sécheresse et les efforts entrepris dans le cadre de la réalisation des OMD en matière d'amélioration des sources d'eau potable, telle que la protection des puits et des sources et le stockage approprié des eaux de pluie, peut contribuer à l'amélioration de la fourniture d'eau et d'assainissement dans la plupart des zones rurales vulnérables (pour les modalités de telles mesures, voir l'OMD 1 et l'OMD7).
4. **La réduction de la pauvreté et la faim dans les zones rurales exposées à la sécheresse par le biais de la réduction des risques de sécheresse** porte essentiellement sur la gestion des cultures et des ressources en eau et la diversification des revenus. Ces actions peuvent également contribuer également à réduire le taux de migration vers les taudis urbains (pour les modalités de telles mesures, voir l'OMD 1 et l'OMD3).
5. **Renforcer les capacités des femmes en matière de préparation et de réduction liées aux risques de catastrophes** en encourageant l'éducation sensible au genre et le leadership exercé par les femmes au sein de leur communauté (pour les modalités de telles mesures, voir l'OMD 2 et l'OMD3).

Les bonnes pratiques en matière de sécurité dans les hôpitaux

La Grenade, pays régulièrement balayé par les ouragans, a procédé à la mise en conformité de ses équipements sanitaires destinés aux personnes âgées en faisant appel à un consultant qui a inspecté à cet effet les établissements concernés. Le Népal, autre exemple de pays subissant de fréquents tremblements de terre, procède régulièrement à des exercices de préparation. Le Mexique applique l'Index de sûreté des hôpitaux mis au point par l'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO). L'agence nationale pakistanaise chargée de la reconstruction après les séismes veille à la conformité des nouveaux hôpitaux aux normes résilientes aux catastrophes. Pour en savoir plus sur ces bonnes pratiques, consulter le site Web suivant : <http://safehospitals.info>.

COMMENT *les parlementaires peuvent-ils mettre en œuvre le changement ?*

5 méthodes

A. Se faire le porte-parole des préoccupations locales

Développer une compréhension juste de la situation des individus les plus exposés aux risques de mortalité infantile, de mauvaise santé et de mortalité maternelles, et de maladies majeures, afin de faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les efforts déployés en matière de santé, d'eau et d'assainissement dans les communautés les plus pauvres. Il est essentiel à cet égard de collaborer avec les organisations communautaires et les autorités locales.

B. Influer sur les dépenses publiques, les lois et les politiques nationales

Faire avancer la législation existante pour renforcer les normes de sécurité relatives aux catastrophes dans les hôpitaux et les installations sanitaires, en conformité avec les directives de l'Organisation mondiale de la santé. Les parlementaires sont appelés à œuvrer, au sein de leurs différentes commissions afférentes à la santé, au développement et à la gestion des catastrophes pour faire appliquer des plans d'urgence d'après catastrophe, et en assurer le suivi au niveau national, en privilégiant la prévention ou la maîtrise rapide de la propagation des maladies transmissibles par l'eau et la protection des équipements sanitaires et des installations liées à la fourniture en eau et en assainissement.

C. Devenir un observateur et un conseiller avisé

Acquérir des connaissances et de l'expérience notamment via le réseau Santé et réduction des risques de catastrophes (OMS-PAHO/UNISDR), le réseau WASH et le Réseau genre et catastrophes, afin de plaider en faveur de cette cause devant les parlementaires et les représentants du gouvernement. C'est en étant bien documentés sur le sujet que les parlementaires seront les mieux à même de jouer un rôle actif dans la surveillance des programmes nationaux pour la construction d'établissements sanitaires et d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

D. Influencer sur les bailleurs de fonds internationaux

Promouvoir les méthodes et les techniques de réduction des risques pratiquées dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement et recueillir les bonnes pratiques utilisées dans les différentes communautés à cet égard, en partenariat avec les organisations communautaires et les institutions du système des Nations Unies implantées dans les pays et les bailleurs de fonds. Les parlementaires devraient s'appuyer sur les histoires de réussite afin de faire pression pour l'obtention de fonds au titre de l'aide internationale au développement destinée à la réalisation des cibles afférentes à la santé, particulièrement en reliant le financement alloué au secteur de la santé aux exigences de conformité des infrastructures sanitaires, d'eau et d'assainissement aux normes résistantes aux aléas.

E. Accroître la sensibilisation

Rallier les médias locaux et nationaux à la cause de préservation des hôpitaux (comprenant les équipements dédiés aux soins des personnes âgées et les cliniques de soins de santé primaires) ainsi que d'autres infrastructures critiques. Lorsque les hôpitaux et les installations de santé sont détruits durant les catastrophes, et que les systèmes de santé sont incapables de répondre à la demande croissante pour les services de soins au lendemain de la catastrophe, une telle situation peut engendrer un sévère retour de bâton pour les leaders politiques. Par conséquent, il est impératif d'intégrer les questions liées à la réduction des risques de catastrophes dans les forums nationaux et internationaux de haut niveau déjà établis, consacrés au traitement des différentes préoccupations relatives à la santé et au développement, à la mortalité infantile, à la santé maternelle, et à l'eau et l'assainissement, tels que le Forum mondial sur la santé ou le Forum mondial de l'eau.

OMD 7 Assurer un environnement durable

POURQUOI *la durabilité de l'environnement passe-t-elle par la réduction des risques de catastrophes ?*

Biodiversité et protection environnementale

La réduction des risques de catastrophes est un composant majeur de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit aussi de l'un des liens les plus efficaces à l'agenda du développement humain pour la biodiversité et la gestion des ressources de l'environnement. Les catastrophes telles que les glissements de terrain provoqués par la déforestation viennent nous rappeler que notre sécurité est totalement tributaire de la protection de notre environnement, suivant des règles de bon sens. La préservation de la biodiversité, des pâturages, des forêts, des zones humides, des récifs et des dunes est un élément important pour la protection des habitats humains contre la sécheresse, la désertification, les éboulements, les inondations, l'élévation du niveau de la mer et les tempêtes, autant de phénomènes qui devraient s'accroître à l'avenir en raison du changement climatique (UNEP & UNISDR, 2006).

L'eau : Assurer l'accès à l'eau propre requiert, plus que jamais, la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophes. La dégradation environnementale et le changement climatique s'attisent et s'intensifient mutuellement et leur influence combinée aggrave les épisodes de sécheresse. Selon le Forum économique mondial, le nombre d'individus vivant dans des régions caractérisées par un stress hydrique, estimé actuellement à 2,8 milliards de personnes, devrait concerner 3,9 milliards de personnes en 2030, alors que le manque d'eau pourrait considérablement réduire les récoltes sur le plan mondial (WEF, 2009). Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau indique que les pénuries d'eau commencent déjà à peser lourdement sur la croissance économique dans des régions aussi diverses que la Californie, la Chine, l'Australie, l'Inde et l'Indonésie (UNESCO, 2009.) Par conséquent, la réduction des risques de catastrophe est vitale pour protéger les ressources en eau et l'agriculture, empêcher la désertification et renforcer la résilience face à la sécheresse (voir les OMD 4 à 6).

Habitants de taudis : Réduire la vulnérabilité aux catastrophes des habitants des taudis constitue un impératif majeur pour toute amélioration durable des conditions de vie de ces populations. Du fait de la précarité de leur habitat et de l'emplacement géographique de leur campement, partout dans le monde, les habitants des taudis sont parmi les populations

les plus exposées aux séismes, aux glissements de terrain, aux inondations et aux tempêtes, sans parler des débuts d'épidémies qui se déclenchent au lendemain des catastrophes. L'investissement dans l'amélioration des modes de subsistance de ces populations peut être réduit à néant en un rien de temps. La migration vers les villes, induite par les catastrophes, et les dégâts occasionnés par les catastrophes aux infrastructures urbaines augmentent le nombre d'habitants des taudis n'ayant aucun accès aux services de base (DFID, 2004).

Plus de 70 % des décès provoqués par les inondations qui ont frappé le Mozambique en 2000 se sont produits dans les zones urbaines. Le quartier des bidonvilles de Luis Cabral, implanté à Maputo, la capitale du pays, a été complètement détruit et les services de fourniture d'eau et d'assainissement perturbés, provoquant des épidémies de dysenterie et de choléra. Cette année-là, en Afrique subsaharienne, 71 % des habitants en zone urbaine vivaient dans des bidonvilles (Ramin, 2009).

QUE FAUT-IL FAIRE ?

5 priorités

1. **Utiliser les arguments en faveur de la réduction des risques de catastrophes et de l'adaptation au changement climatique pour promouvoir une meilleure gestion environnementale.** La concentration de cet effort devrait porter sur la préservation et la régénération des zones tampons naturelles qui protègent des inondations, des sécheresses, de la désertification, des glissements de terrain et des tempêtes, ainsi que sur la mise en œuvre de projets de reforestation à large échelle et de régénération des zones humides dans la plupart des environnements vulnérables et dégradés. Les fonds et les politiques peuvent cibler la biodiversité et la durabilité environnementale par le lancement d'actions au titre de la réduction des risques de catastrophes sous le couvert de l'adaptation au changement climatique.
2. **Renforcer la résilience à la sécheresse en milieu rural Le développement de la résilience face à la sécheresse fait appel à la réduction de la dégradation environnementale,** l'amélioration de la gestion des ressources en eau, l'introduction de cultures résistantes à la sécheresse, l'adoption de méthodes agricoles résilientes à l'égard de la sécheresse et le recours au régime des micro-assurances dans les régions exposées aux risques de sécheresse. Ces actions permettront de protéger l'environnement aussi bien que les moyens de subsistance des populations et de réduire la migration vers les bidonvilles dans les zones urbaines (pour les modalités de telles mesures, voir l'OMD 1).
3. **Piloter et déployer les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophes dans les bidonvilles en milieu urbain,** par le biais de partenariats menés par les autorités locales dans le cadre de campagnes de réhabilitation urbaine, telles

que l'initiative Séismes et mégalopoles (Earthquake Mega-city Initiative). La réduction des risques de catastrophes peut servir de point d'entrée à des initiatives en faveur de la réduction de la pauvreté, de l'éducation, de la santé publique et de l'égalité entre les genres visant les habitants des taudis.

4. **Intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le développement urbain**, notamment sur le plan de l'aménagement du territoire, de la construction, et de l'eau et de l'assainissement. La prise en compte de la réduction des risques de catastrophes au niveau de l'aménagement du territoire, de la planification urbaine, de l'établissement de normes de sécurité en matière de construction et de l'édification d'infrastructures saines ne contribue pas seulement à l'amélioration de la gestion des ressources en eau mais protège également la vie, les possessions et les moyens de subsistance des habitants de taudis, profitant ainsi à l'ensemble du milieu urbain dans lequel les bidonvilles sont implantés.
5. **Évaluer, et si nécessaire, mettre en conformité l'infrastructure d'eau et d'assainissement afin de renforcer sa résistance** aux tremblements de terre, aux glissements de terrain et, surtout, aux inondations.

Bonne pratique en matière de réduction de la déforestation

Les femmes maliennes vivant dans la région du Sahel ont réussi à réduire la déforestation et la désertification dans cette zone vulnérable à la sécheresse en renonçant au commerce traditionnel du bois coupé au profit de sources de revenus agricoles plus respectueuses de l'environnement. La réduction de l'abattage du bois a fait reculer la désertification, et par-là même, les risques de sécheresse et de glissements de terrain. Le projet a été mis en œuvre par Mali-Folkecenter Nyetaa, avec l'appui du gouvernement de Finlande.

Pour découvrir d'autres exemples de bonnes pratiques liées à la réduction des risques de catastrophes en faveur de l'adaptation au changement climatique et la gestion judicieuse des ressources naturelles, consulter la note d'information Briefing Note 2: Adaptation to climate change by reducing disaster risks: country practices and lessons (UNISDR, 2009a) et la publication Gender Perspectives: Integrating Disaster Risk Reduction into Climate Change Adaptation (UNISDR, 2008, www.unisdr.org/publications).

COMMENT *les parlementaires peuvent-ils mettre en œuvre le changement ?*

5 méthodes

A. Se faire le porte-parole des préoccupations locales

Prendre connaissance des expériences des citoyens vivant dans les circonscriptions électorales situées dans les zones exposées à la sécheresse, dans les régions côtières inondables, et notamment les pauvres en milieu urbain qui ne sont

pas systématiquement recensés ni officiellement représentés. Il est primordial de comprendre l'impact environnemental exercé par l'absence de toute planification ou par une planification inadaptée en matière de développement, ainsi que ses effets sur l'aggravation des conséquences liées aux catastrophes en ce qui concerne les populations les plus pauvres.

B. Influencer sur les dépenses publiques, les lois et les politiques nationales

Faire pression sur les ministères chargés de l'environnement, de l'eau et du changement climatique afin de les inciter à investir dans la gestion environnementale en zone rurale pour la prévention des sécheresses et favoriser la réhabilitation environnementale des zones côtières au titre de la prévention contre les inondations. Encourager les services du gouvernement local, de la planification et des travaux publics à mettre en œuvre des politiques de planification sensibles aux risques et à adopter des normes de construction résistantes aux aléas.

C. Devenir un observateur et un conseiller avisé

Établir des partenariats avec les réseaux d'experts et les organisations spécialisées pour le partage des connaissances et des expériences liées à la réduction des risques de catastrophes, à l'adaptation au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles et environnementales, tels que l'Union internationale pour la conservation de la nature, et les spécialistes en matière de réduction des risques de catastrophes en milieu urbain, comme par l'exemple, l'initiative Séismes et mégapopolis (Earthquake Mega City Initiative).

D. Influencer sur les bailleurs de fonds internationaux

Se focaliser essentiellement sur les exigences de la réduction des risques de catastrophes dans les négociations d'engagements relatifs à l'adaptation au changement climatique.

E. Accroître la sensibilisation

Il existe toute une gamme de plates-formes susceptibles de servir à mener des actions de mobilisation auprès du grand public en faveur des questions interconnectées à l'OMD 7, notamment :

- Insister sur la nécessité de mettre en œuvre l'adaptation au changement climatique par le biais de la réduction des risques de catastrophes.
- Plaider en faveur du droit à l'eau, et insister sur la promotion de politiques de développement susceptibles d'appuyer l'atténuation de la sécheresse et la durabilité de l'environnement.
- Défendre la préservation et la régénération des écosystèmes de mangroves et des zones humides du littoral dans les régions exposées aux cyclones et aux ouragans.

Se faire le champion de la cause des pauvres vivant en milieu urbain, non représentés, en soutenant activement leur droit à bénéficier d'une protection contre les aléas au même titre que les autres groupes de la population, et si nécessaire, promouvoir leur autonomisation ou leur représentation au sein des autorités locales.

Nous parlementaires allons promouvoir l'adaptation de nos lois et législations liées au changement climatique et à l'environnement pour nous assurer que celles ci sont complémentaires entre elles, et mener les actions pour créer la synergie nécessaire entre l'adaptation au changement climatique et la Réduction des Risques de Catastrophes.

*Plan d'action des parlementaires pour la promotion de programmes de résilience aux catastrophes participant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement,
adopté par la
Conférence consultative des parlementaires d'Afrique de l'Ouest, Dakar, 2 juin 2010*

OMD 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

POURQUOI *le partenariat mondial passe-t-il par la réduction des risques de catastrophes ?*

Les investissements au titre de la réduction des risques de catastrophes représentent une précieuse opportunité d'optimisation des ressources lorsque l'aide au développement est sollicitée auprès des bailleurs de fonds à l'étranger pour la réalisation des OMD au niveau national. La Banque mondiale a estimé que pour chaque dollar investi au profit de la réduction des risques de catastrophes, une économie de quatre à sept dollars était réalisée sur le long terme. Au Pérou, l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les investissements effectués en matière de développement ont permis d'obtenir un ratio avantages-coûts de 1:37 (UNISDR 2009).

De nos jours, des partenariats sophistiqués sont mis en place réunissant des représentants issus du gouvernement, des organisations non gouvernementales et des organisations du secteur privé, ainsi que les bénéficiaires de l'aide ou encore d'autres groupes concernés, tels que les organisations caritatives religieuses, qui œuvrent en faveur de la réduction des risques de catastrophes à l'échelle de la société.

Les investissements réalisés au profit du développement ne portant pas sur la réduction des risques de catastrophes sont semblables à des achats onéreux effectués sans contracter d'assurance. Les risques de gaspillage de l'aide fournie ont un effet dissuasif sur les investisseurs. La réduction des risques de catastrophes peut contribuer à augmenter les budgets alloués au titre de l'aide car il s'agit d'une option bien moins risquée, à la fois pour les bailleurs de fonds et les pays destinataires.

Un partenariat international réussi bénéficie fréquemment des compétences et des connaissances spéciales des pays en développement, qui proposent souvent des solutions plus simples et moins coûteuses à mettre en place.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

5 priorités

1. **Mettre en place une dynamique politique qui sous-tende les cibles internationales contraignantes en matière de réduction des risques de catastrophes**, en exploitant les cibles déjà définies au titre de l'adaptation au changement climatique dans les accords de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
2. **Cibler l'aide au développement directe et multilatérale en faveur de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophes afin de** générer la meilleure valeur ajoutée possible pour chaque dollar investi au titre du développement.
3. **Mobiliser des partenariats élargis regroupant différents secteurs ainsi que des pays développés et en voie de développement**, et recueillir leur adhésion en faveur d'une approche proactive de la réduction des risques de catastrophes appliquée au développement national et aux partenariats de l'aide internationale. Accorder une attention particulière au renforcement des capacités et au transfert des connaissances par le biais de partenariats Sud-Sud.
4. **Appuyer le transfert de technologie des gouvernements et des entreprises du secteur privé au profit des pays et des communautés vulnérables**, afin de soutenir les systèmes d'alerte précoce et les méthodes de construction résistantes aux aléas, ainsi que d'autres types de solutions innovantes peu onéreuses.
5. **Initier les dialogues entre les pays développés et les pays en voie de développement sur la conversion de la dette en investissement au titre de la réduction des risques de catastrophes.**

La 112^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Considère l'importance de la coopération, de la solidarité et des partenariats internationaux, ainsi que de la bonne gouvernance à tous les niveaux, pour parer davantage aux effets des catastrophes à l'échelle mondiale.

Résolution adoptée à l'unanimité par la 112^{ème} Assemblée de l'UIP, à Manille, le 8 avril 2005

COMMENT *les parlementaires peuvent-ils mettre en œuvre le changement ?*

5 méthodes

A. **Se faire le porte-parole des préoccupations locales**

Sécuriser l'appui nécessaire en faveur du renforcement des capacités locales requises pour la réalisation des OMD, en facilitant la coopération Sud-Sud et Sud-Nord par le biais des réseaux de parlementaires et des assemblées existant au niveau régional et mondial.

B. **Influer sur les dépenses publiques, les lois et les politiques nationales**

Influencer les positions nationales dans les processus d'élaboration ou de modification des conventions mondiales relatives aux questions faisant appel à la coopération internationale, telles que les OMD, le développement durable, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes, en faisant pression sur les responsables gouvernementaux de haut niveau et en engageant les assemblées et les réseaux de parlementaires issus à la fois des pays développés et des pays en développement.

C. **Devenir un observateur et un conseiller avisé**

S'engager activement dans les questions de développement afférentes à des problèmes d'importance mondiale nécessitant des solutions d'ordre mondial, par le biais de partenariats établis avec les organisations concernées par ces questions et via les forums et réseaux de parlementaires Sud-Sud et Sud-Nord.

D. **Influer sur les bailleurs de fonds internationaux**

Initier ou organiser des débats entre parlementaires issus respectivement de pays développés et de pays en développement et constituer des réseaux durables avec les parlementaires des pays développés afin de faire avancer les progrès au titre des OMD dans le cadre d'initiatives protégées contre les catastrophes naturelles.

E. **Accroître la sensibilisation**

Promouvoir le partage des informations et accroître la sensibilisation des collègues parlementaires sur les liens entre réduction des risques de catastrophe, développement, changement climatique et OMD, et encourager leurs collègues à se joindre aux négociations nationales sur le changement climatique afin de plaider en faveur de la nécessité de réaliser les OMD selon des approches résilientes aux catastrophes, protégées contre le changement climatique.

... nous ne pourrons pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement sans trouver les solutions à la vulnérabilité aux risques et aux impacts du changement climatique. La Réduction des Risques de Catastrophe doit être partie intégrante essentielle de nos stratégies et programmes visant à éviter que le développement ne soit source de vulnérabilités supplémentaires aux catastrophes et aux effets du changement climatique pour nos communautés.

Plan d'action des parlementaires pour la promotion de programmes de résilience aux catastrophes participant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, adopté par la Conférence consultative des parlementaires d'Afrique de l'Ouest, Dakar, 2 juin 2010

Références

- ADPC & UN Millennium Campaign Asia Regional Office, 2007. *Disasterproofing the Millennium Development Goals – Minimise Disasters: Maximise Development*.
- Bryce, Jennifer, Cynthia Boschi-Pinto, Kenji Shibuya, Prof Robert E Black (Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health), WHO Child Health Epidemiology Reference Group, 2005. *WHO estimates of the causes of death in children, The Lancet, Volume 365, Issue 9465, Pages 1147 – 1152. 26 March 2005.*
- Carter et al 2005. Carter, M. Little, P. Morgues, T. and Negatu, W. 2005. *Shocks Sensitivity and Resilience: Tracking the Economic Impacts of Environmental Disaster on Assets in Ethiopia and Honduras. Staff paper No.489. University of Wisconsin.*
- CRED. EM-DAT: the OFDA/CRED *International Disaster Database*, <http://www.emdat.be/> - Université Catholique de Louvain-Brussels-Belgium.
- CRED, 2007. *Annual Disaster Statistical Review 2006: The numbers and trends*. Geneva.
- CRED, 2007a. *2006 Disasters in Numbers*. CRED: Geneva.
- CRED, 2008. *Annual Disaster Statistical Review 2007: The numbers and trends*. CRED: Geneva.
- CRED, 2008a. *2007 Disasters in Numbers*. CRED: Geneva.
- CRED, 2009. *Annual Disaster Statistical Review 2008: The numbers and trends*. CRED: Geneva.
- CRED, 2009a. *2008 Disasters in Numbers*. CRED: Geneva.
- CRED, 2010. *2009 Disasters in Numbers*. CRED: Geneva.
- DFID, 2004. *Disaster risk reduction: A development concern. A scoping study on links between disaster risk reduction, poverty and development*. London.
- DFID, 2004a. *Disaster risk reduction: A development concern. Policy briefing note*. London.
- DFID, 2006. *Reducing the Risk of Disasters – Helping to Achieve Sustainable Poverty Reduction in a Vulnerable World: A DFID policy paper*. London.
- ECLAC 2006. *United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean - Grenada's Information Society - Country Profile*. November 2006.
- Commission des communautés européennes, 2009. *Stratégie de l'UE pour le soutien à la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen*. Bruxelles.
- FAO, 2008. *Climate Change and Food Security: A Framework Document*. Rome. May 2008.
- GoUM-ASEAN-UN 2008. *The Government of Myanmar, The Association of Southeast Asian nations and the United Nations with the support of the Humanitarian and Development Community. Post-Nargis Joint Assessment Report 2008*.

Haïti 2010. Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, Gouvernement de la République d'Haïti, mars 2010.

IFPRI 2010. International Food Policy Research Institute. Pauw, K., Thurlow, J., Van Seventer, D., *Droughts and Floods in Malawi Assessing the Economywide Effects*. Discussion Paper 00962, April 2010.

JHPIEGO, 2005. *'Progress made in rebuilding Indonesia's health care system one year after the tsunami: Johns Hopkins affiliate JHPIEGO re-establishes services to women and families in Aceh'*. Media release. 20 December 2005.

Miyamoto H Kit 2008. *Global Risk Miyamoto Earthquake Field Investigation Report - Lessons Learned*. May 2008.

Multihazard Mitigation Council - U.S. National Institute of Building Sciences (MMC-NIBS), 2005. *'Natural Hazard Mitigation Saves: An Independent Study to Assess the Future Savings from Mitigation Activities'*. Washington DC.

Munich RE 2002. *Topics: annual review, natural catastrophes 2002*, p.15 Munich.

OECS 2004. Organisation of Eastern Caribbean States, *Grenada: Macro-Socio-Economic Assessments of the Damages Caused by Hurricane Ivan*, September 2004.

OECD Programme on Educational Building. 2004. *School Safety and Security: Keeping Schools Safe in Earthquakes*. OECD: Paris.

ProVention Consortium, 2007. *Tools for Mainstreaming Disaster Risk Reduction: Guidance Notes for Development Organisations*.

Ramin, Brodie, 2009. *Slums, Climate Change and Human Health in Sub-Saharan Africa*. WHO Bulletin, December 2009.

Sumeier-Rieux, Karen and Neville Ash, 2009. *Environmental Guidance Note for Disaster Risk Reduction: Health Ecosystems for Human Security*. IUCN: Washington DC.

Transparency International, 2005. *Global Corruption Report: Corruption in the construction sector*. Berlin.

UNDESA, 2008. *Objectifs du Millénaire pour le développement Rapport 2008*. New York.

UNDG, 2006. *Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le CCA et l'UNDAF*. Note d'orientation à l'intention des Équipes de pays des Nations Unies.

UNDG, 2008. *UN Country Coordination: Contributing to Development Effectiveness. Synthesis of Resident Coordinator Annual Reports 2008*. Directives concernant l'établissement des Rapports Annuels des Coordonnateurs Résidents (RCAR) 2008.

UNDP/BCPR, 2004. *Reducing Disaster Risk: A Challenge for Development*. Geneva.

- UNESCO World Water Assessment Programme, 2009. *The 3rd United Nations World Water Development Report: Water in a Changing World*. Perugia.
- UNICEF, 2010. *A nationwide call to return to school brings hope to children in Haiti*, UNICEF, April 2010.
- UNISDR, 2006. *Let our Children Teach Us! A Review of the Role of Education and Knowledge in Disaster Risk Reduction*. Wisner, Ben. UNISDR, Geneva.
- UNISDR, 2007. *Gender perspective: working together for disaster risk reduction*. Geneva.
- UNISDR, 2007a. *Towards a Culture of Prevention: Disaster Risk Reduction Begins at School – Good Practices and Lessons Learned*. Geneva.
- UNISDR, 2008. *Gender perspectives: integrating disaster risk reduction into climate change adaptation – Good Practices and Lessons Learned*. Geneva.
- UNISDR, 2008a. *Linking disaster risk reduction and poverty reduction: good practices and lessons learned*. Geneva.
- UNISDR, 2008b. *Towards national resilience: good practices of national platforms for disaster risk reduction*. Geneva.
- UNISDR, 2009. *Global assessment report on disaster risk reduction*. Geneva.
- UNISDR, 2009a. *Briefing Note 2: Adaptation to climate change by reducing disaster risks: country practices and lessons.* Geneva.
- UNISDR Platform for the Promotion of Early Warning, 2008. *Evaluation and Strengthening of Early Warning Systems in Countries Affected by the 26 December 2004 Tsunami*. UNISDR-PPEW: Bonn.
- UNISDR Platform for the Promotion of Early Warning, 2008a. *Private sector activities in disaster risk reduction: good practices and lessons learned*. UNISDR-PPEW: Bonn.
- UNISDR, UICN et PNUD, 2009. *Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes - Politiques et directives pratiques* Genève.
- UNISDR and NDMC, 2009. *Drought risk reduction framework and practices: contributing to the implementation of the Hyogo Framework for Action*. Geneva.
- UNISDR, WHO and World Bank, 2008. *Hospitals Safe from Disaster: Reduce Risk, Protect Health Facilities, Save Lives*. 2008-2009 World Disaster Reduction Campaign Kit. Geneva.
- UNISDR, Assemblée nationale du Sénégal, Conférence consultative des parlementaires d'Afrique de l'Ouest sur la Réduction des Risques de Catastrophe : un instrument pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. *Plan d'action des parlementaires pour la promotion de programmes de résilience aux catastrophes participant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement*. Dakar. <http://www.preventionweb.net/english/professional/trainings-events/events/v.php?id=14285>.

Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement Rapport 2010*. New York.

Nations Unies 2010. *Rapport du Secrétaire général A/64/665 : Tenir les engagements pris : bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015*. New York.

WEF, 2009. *World Economic Forum Water Initiative: Managing Our Future Water Needs for Agriculture, Industry, Human Health and the Environment*.

WHO & NSET, 2004. *Guidelines for Seismic Vulnerability Assessment of Hospitals*. Nepal.

WHO/PAHO, 2003. *Protecting New Health Facilities from Disasters: Guidelines for the Promotion of Disaster Mitigation*. Washington D.C.

WHO/PAHO and AIDIS, 2002. *Emergencies and Disasters in Drinking Water Supply and Sewerage: Guidelines for effective response*.

WHO/PAHO, UNISDR, UNICEF, IFRC, 2006. *The challenge in disaster reduction for the water and sanitation sector: improving quality of life by reducing vulnerabilities*. Washington D.C.

World Bank, 2004. 'Natural Disasters: Counting the cost'. Communiqué de presse. 2 March 2004. Washington DC. <http://go.worldbank.org/HDVQKE6S00> (consulté le 20 mars 2010).

World Bank/GFDRR, UNISDR, INEE, 2009. *The Inter-Agency Network for Education in Emergencies and the Global Facility for Disaster Risk Reduction and Recovery at the World Bank. Guidance Notes on Safer School Construction 2009*.

WSSCC, 2009. *Disaster risk reduction & emergency response for WASH. WSSCC Reference Note*.

Annexes



Union interparlementaire

ACTION DES PARLEMENTS VISANT A RENFORCER LA SOLIDARITÉ DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ENVERS LES PEUPLES HAÏTIEN ET CHILIEN À LA SUITE DES GRANDES CATASTROPHES DÉVASTATRICES QUI LES ONT FRAPPÉS ET NÉCESSITÉ D'INTERVENIR D'URGENCE DANS TOUS LES PAYS EXPOSÉS POUR AMÉLIORER L'ÉVALUATION DES RISQUES, LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES ET L'ATTÉNUATION DE LEURS CONSÉQUENCES

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 122ème Assemblée
(Bangkok, 1er avril 2010)*

La 122ème Assemblée de l'Union interparlementaire,

reconnaissant qu'il est de plus en plus solidement établi que les catastrophes, au même titre que les changements climatiques, frappent le plus durement les nations et les communautés pauvres, mais aussi que l'atténuation des risques de catastrophe passant par une adaptation immédiate aux changements climatiques constitue une décision stratégique dans le sens d'un développement durable,

considérant que ces derniers mois un tremblement de terre dévastateur a frappé Port-au-Prince, capitale d'Haïti, et qu'un autre s'est produit au large des côtes du Chili, causant des dégâts considérables dans les deux pays,

considérant également que le séisme en Haïti a fait plus de 200 000 morts et a causé, selon les estimations, des dégâts et des pertes s'élevant à 7,8 milliards de dollars (4,3 milliards de dégâts matériels et 3,5 milliards de pertes économiques), soit plus de 120 pour cent du produit intérieur brut (PIB) du pays en 2009, et que les dégâts et les pertes causés par le séisme au Chili seraient compris entre 15 et 30 milliards de dollars, soit 15 pour cent du PIB,

considérant en outre qu'Haïti, la nation la plus pauvre de l'hémisphère occidental, connaît aussi de graves problèmes de sécurité alimentaire du fait de cette catastrophe,

constatant que la fréquence, l'intensité et l'impact croissants des catastrophes mettent gravement en péril la vie et les moyens de subsistance des populations, ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),

sachant que les effets des catastrophes diffèrent selon la vulnérabilité des pays, mais convaincus que l'action humanitaire internationale doit atteindre toutes les victimes en tenant compte des initiatives locales de secours,

constatant que les catastrophes touchent majoritairement les pauvres et qu'elles résultent de la combinaison de phénomènes tels qu'inondations, tempêtes tropicale, présence d'une population ou d'une communauté exposée, vulnérable et mal préparée,

soulignant que la communauté internationale et les gouvernements doivent d'urgence établir des cadres et définir des mesures pour aider les pays et les communautés pauvres à s'adapter aux changements climatiques, tout en poursuivant le débat et la négociation sur les mesures d'atténuation,

rappelant que la résolution sur les catastrophes naturelles adoptée à l'unanimité par la 112ème Assemblée de l'UIP (Manille, 2005) demandait aux nations de renforcer encore leur coopération dans les efforts de prévention des catastrophes, et constatant que le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, qui a été approuvé par 168 gouvernements à la Conférence mondiale sur la réduction des effets des catastrophes en 2005, jette les bases de la mise en œuvre de la réduction des risques et dit expressément qu'il faut promouvoir l'intégration de la réduction des risques dans les stratégies relatives à la variabilité du climat et aux changements climatiques futurs,

1. salue les efforts déployés par les autorités haïtiennes et chiliennes pour faire face à la catastrophe, se félicite de l'élan de générosité qui s'est manifesté en faveur des populations des deux pays, et demande aux gouvernements de prendre part ou d'accroître leur participation à cet effort de solidarité et de favoriser la poursuite de la mobilisation citoyenne en faveur de ces pays, en tenant compte des besoins exprimés par les autorités haïtiennes et chiliennes, ainsi que, dans le cas d'Haïti, de la circonstance aggravante que représente la destruction quasi totale des infrastructures du pays ;
2. réaffirme que l'aide d'urgence visant à parer à la catastrophe que reçoit actuellement le Gouvernement haïtien doit être suivie par une aide structurelle aussi longtemps que nécessaire pour que le pays puisse se reconstruire et devenir un état autosuffisant capable d'assurer à son peuple de meilleures conditions de vie ;
3. demande aux gouvernements de prendre des mesures d'urgence et d'ordre structurel pour intégrer l'évaluation des risques à la planification du relèvement et de la reconstruction consécutifs aux séismes, ainsi qu'aux programmes visant à protéger les populations de futures catastrophes ;
4. exhorte les gouvernements à évaluer tous les équipements publics critiques, tels les écoles et les hôpitaux, pour faire en sorte qu'ils résistent bien aux séismes, inondations et tempêtes, et à faire de la réduction des risques un élément de la réduction de la pauvreté, et de l'ensemble de la planification et des programmes visant à réaliser les OMD et de ce fait à assurer durablement le bien-être des populations ;

5. exhorte également les gouvernements à veiller de près à la protection des femmes et des enfants après des catastrophes, situations qui les rendent particulièrement vulnérables aux abus, notamment à la traite ;
6. exhorte en outre les gouvernements à mieux coordonner leurs activités de secours, de reconstruction et de relèvement, entre eux et avec les organismes humanitaires, et à prendre des mesures concrètes pour mieux informer la population et lui donner des moyens accrus de faire face aux conséquences des changements climatiques, et pour réduire les risques, grâce à la sensibilisation, l'éducation et la formation ;
7. exhorte aussi les parlements à susciter une volonté politique forte et à allouer les crédits budgétaires nécessaires pour élaborer un cadre juridique national propre à assurer une synergie entre la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques, de même qu'entre la réduction des risques, la réduction de la pauvreté et le développement socio-économique, afin de protéger au mieux les intérêts de ceux qui sont vulnérables aux catastrophes géologiques ou climatiques.



LES CATASTROPHES NATURELLES : LE RÔLE DES PARLEMENTS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE RELÈVEMENT ET DE RECONSTRUCTION, AINSI QUE DANS LA PROTECTION DES GROUPES VULNÉRABLES

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 113ème Assemblée
(Genève, 19 octobre 2005)*

La 113ème Assemblée de l'Union interparlementaire,

profondément préoccupée par la récurrence des catastrophes naturelles et par leurs conséquences de plus en plus importantes ces dernières années, avec des pertes massives en vies humaines et des répercussions néfastes à long terme sur le plan social, économique et environnemental dans le monde entier,

rappelant les résolutions adoptées par l'Union interparlementaire sur les catastrophes naturelles à sa 108ème Conférence, tenue à Santiago du Chili (Chili), et à sa 112ème Assemblée, tenue à Manille (Philippines),

consciente qu'il est essentiel de garantir la sécurité humaine et qu'il est urgent d'approfondir les connaissances scientifiques et techniques actuelles afin de les mettre à profit pour réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, et soulignant que les pays en développement doivent avoir accès aux technologies pertinentes pour pouvoir faire face aux catastrophes naturelles de manière efficace,

bouleversée par le fait que plus de 50 000 personnes ont péri en Asie du Sud à la suite d'un séisme de grande ampleur qui s'est produit le 8 octobre 2005 et qui a fait aussi des milliers de blessés graves ainsi que des dégâts matériels considérables,

non moins bouleversée par les pertes humaines et matérielles engendrées par les ouragans ayant frappé plusieurs États des États-Unis d'Amérique, par les typhons s'étant abattus sur le Japon en août et en septembre 2005 et par les ouragans ayant dévasté le Mexique et certains pays d'Amérique centrale début octobre 2005,

bouleversée également par les pertes humaines et les dégâts dus à la famine et à des catastrophes naturelles dans diverses régions d'Afrique,

exprimant ses plus sincères condoléances aux familles endeuillées, ainsi qu'aux populations, aux parlements et aux gouvernements des pays sinistrés,

saluant les efforts déployés par les pays concernés pour faire face aux dégâts engendrés par le séisme ainsi que la coopération apportée par la communauté internationale pour faciliter les secours et les efforts de sauvetage,

se félicitant par ailleurs du rôle que jouent l'ONU et ses institutions spécialisées ainsi que d'autres organisations internationales en apportant une aide humanitaire aux victimes,

soulignant que le fait d'être préparé aux catastrophes naturelles et de savoir les gérer, notamment d'y être moins vulnérable, est un élément important qui contribue au développement durable,

soulignant l'importance de la Déclaration de Hyogo et du Cadre d'action 2005-2015 de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobe (Japon), du 18 au 22 janvier 2005, en ce qui concerne la mise au point de stratégies efficaces de prévention des catastrophes au niveau national et le renforcement des capacités nécessaire à cette fin,

constatant que les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables, en particulier, sont gravement touchés par les catastrophes naturelles et qu'il est nécessaire d'être spécialement attentif à ce problème pour atténuer leur douleur et leurs souffrances après une catastrophe,

soulignant que les victimes d'une catastrophe naturelle, en particulier les enfants, doivent pouvoir surmonter leurs traumatismes psychologiques grâce à une aide et à des conseils psychologiques et à un soutien apporté par les gouvernements, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les organisations non gouvernementales (ONG),

soulignant également que l'engagement de la communauté internationale, y compris celui des États et des organisations internationales est crucial pour aider les États à renforcer leurs capacités de gestion des catastrophes et à mener à bien les travaux de relèvement et de reconstruction après une catastrophe,

soulignant enfin que la communauté internationale doit rester résolue à fournir une aide au titre des secours, du relèvement et de la reconstruction des régions et des collectivités d'Asie du Sud touchées par le séisme,

1. exprime sa solidarité avec les populations et les collectivités touchées par des catastrophes naturelles, en particulier celles victimes du séisme dévastateur qui a frappé l'Asie du Sud le 8 octobre 2005 ;
2. affirme la nécessité de mettre en place une stratégie internationale efficace de prévention des catastrophes, ainsi que d'efforts résolus pour faciliter les activités de sauvetage, de secours, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe ;

3. engage tous les parlements membres de l'UIP et les organisations internationales concernées à envisager de créer des bases de données sur les ressources humaines et matérielles dont les pays disposent pour faire face efficacement aux catastrophes naturelles ;
4. demande aux parlements de prier instamment leur gouvernement de renforcer les capacités grâce à la mise en place de systèmes d'alerte rapide, à la création de centres d'évacuation et à l'adoption de mesures de prévention des catastrophes pour faciliter l'établissement de mécanismes de notification des catastrophes rapides et efficaces ;
5. souligne la nécessité d'efforts de relèvement et de reconstruction rapides, concertés et ciblés après une catastrophe pour atténuer les souffrances des victimes ;
6. souligne que les parlements peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources nationales aux fins du relèvement et du développement des zones sinistrées ;
7. fait également valoir que l'assistance internationale peut compléter utilement les ressources nationales pour mener à bien le travail de relèvement, de reconstruction et de développement des zones touchées par une catastrophe ;
8. souligne que les secours et les activités de relèvement et de reconstruction devraient mettre particulièrement l'accent sur les projets consacrés au progrès des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables et à l'aide à leur fournir ;
9. salue la contribution importante des ONG aux activités de secours et de sauvetage, ainsi que pendant la phase de relèvement et de reconstruction à long terme des zones sinistrées ;
10. invite en outre les États à prendre l'engagement de ne pas perdre de vue l'interdépendance entre les divers phénomènes climatiques observés dans le monde et la protection de l'environnement, et la responsabilité qui incombe à tous les pays d'engager des actions et des programmes mondiaux destinés à réduire les dégâts causés à l'environnement, entre autres par des émissions et des rejets de polluants dans l'atmosphère et dans l'eau, la déforestation et le gaspillage des ressources naturelles ;
11. exprime son appui aux efforts déployés par le Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour la grippe aviaire et humaine, et prie instamment les parlements membres de jouer leur rôle pour que les fonds nécessaires soient mis à disposition et pour que la population soit dûment informée et conseillée ;

12. invite en outre les États à ne pas perdre de vue qu'il importe de mettre au point un cadre international régissant l'apport de l'aide humanitaire, conformément aux principes de neutralité et d'impartialité, et dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États ;
13. invite tous les parlements membres de l'UIP à prendre des mesures d'urgence pour donner effet aux recommandations contenues dans la présente résolution.

Copyright

Réduction des risques de catastrophes : Un instrument pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement **Trousse à outils de plaidoyer pour les parlementaires**

Publié par l'IPU avec l'UNISDR

Genève, Suisse, septembre 2010

© Union interparlementaire 2010

Tous droits réservés

ISBN : 978-92-9142-460-3

La diffusion, la reproduction et l'utilisation élargies du présent document sont fortement encouragées, à condition toutefois que la source du document soit clairement indiquée. En cas de reproduction, de traduction ou de citation de la présente trousse à outils, une copie du document ou de la citation générée(e) devra être transmise à l'UNISDR, à l'adresse électronique thorlund@un.org.

Traduction française : Adla Kosseim

Conception graphique : Ramon Valle

Couverture : Section du Pont de Miaotzuping endommagé au niveau du réservoir du barrage de Zipingpu, en amont de Dujiangyan, ville située non loin de Whenchuan, et de Chengdu, la capitale provinciale du Sichuan, en Chine.

2008 Sichuan Technical Report, Miyamoto International Inc.

www.miyamotointernational.com

Siège de l'UIP

Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
Case Postale 330
1218 Le Grand Saconnex
Genève, Suisse
Tél. : + 41 22 919 41 50
Fax : + 41 22 919 41 60
postbox@mail.ipu.org
www.ipu.org

Secrétariat de l'UNISDR

Chemin de Balxert 7-9
1219 Châtelaine
Genève, Suisse
Tél. : + 41 22 917 89 08
Fax : + 41 22 917 89 64
isdr@un.org
www.unisdr.org

